

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2673

AVIS PUBLIC est donné que le 24 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2673 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2222 afin de modifier notamment les marges applicables à un terrain riverain de la zone H-01-72 et de permettre l'utilisation de conteneurs ferroviaires ou maritimes pour l'usage « 4890 Autres services publics (p3b) » dans la zone P-03-775 »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 26 août 2026 et qu'un certificat de conformité a été émis le 27 août 2026, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 27^e jour d'août 2026.

Le greffier,



René Chevalier